

**Contrat de garantie de loyer**

**Locataire 1**  Monsieur  Madame **Locataire 2**  Monsieur  Madame

Nom/entreprise		
Prénom		
Date de naissance		
État civil		
Nationalité		

(Si le locataire possède plusieurs nationalités, prière de toutes les indiquer)

Permis de séjour		
Avez-vous le statut de personne américaine ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

(Référez-vous au chiffre 8 des Conditions pour savoir si vous remplissez les conditions relatives au statut de "personne américaine")

N° de téléphone		
-----------------	--	--

**Adresse actuelle**

(Rue/n°)		
NPA/lieu		

**Bailleur (propriétaire) [adresse complète]**

Titre	<input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Prénom, nom/entreprise	
Rue/n°	NPA/lieu

**Régie immobilière [si non identique au bailleur/propriétaire; adresse complète]**

Titre	<input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Monsieur, <input type="checkbox"/> Madame
Prénom/nom/entreprise	
Rue/n°	NPA/lieu
Personne de contact	N° de téléphone

**Contrat de bail à loyer**

Montant de la caution	<b>CHF</b>	Contrat de bail du	
Objet loué		Date de début de la location	
Rue/n°		NPA/lieu	
Appellation précise			
Remarques			

Bulletin de versement  nombres  Envoyer au locataire  Envoyer à la régie immobilière

Langue de correspondance  allemand  français  italien

## Conditions relatives aux garanties de loyer

(état: mars 2014)

1. Le locataire et le bailleur chargent la Baloise Bank SoBa de placer le montant de la caution qui a été déposé ou le sera sur un compte d'épargne ouvert au nom du locataire. La Baloise Bank SoBa notifie le locataire et le bailleur, dès que le montant de la caution a été crédité sur le compte de garantie de loyer. Les Conditions générales <sup>1</sup> de la Baloise Bank SoBa sont applicables. Si aucun paiement n'a été effectué dans les 90 jours dès la date de début du bail, la banque fermera le compte de garantie de loyer, sans autre préavis au locataire et au bailleur.
2. Selon le chiffre 1 et à l'exception des intérêts accumulés, la banque ne peut libérer le dépôt de garantie qu'avec l'accord du locataire et du bailleur, ou sur la foi d'un jugement exécutoire ou d'un commandement de payer en rapport avec le contrat de bail. Le locataire peut librement disposer des intérêts. Sous réserve du chiffre 3.
- 3e Si le locataire demande à ce que le montant du dépôt de garantie soit libéré et fournit à cet effet la preuve que plus d'une année s'est écoulée après la fin du bail, la banque en informera immédiatement le bailleur. Si le bailleur n'apporte pas dans les 14 jours la preuve qu'il a réclamé au locataire des créances liées au contrat de bail au moyen d'une plainte ou d'une réquisition de poursuite dans le délai d'une année après la fin du bail, la banque sera en droit de verser sans autre au locataire le montant bloqué sur le compte d'épargne.
4. Aussi longtemps que et dans la mesure où l'avoir doit rester bloqué conformément aux dispositions susmentionnées, sa mise en gage ou sa cession sont exclues.
5. S'il y a plusieurs locataires, chacun d'eux est en droit – indépendamment des autres – de disposer des intérêts et d'exiger le déblocage du dépôt de garantie selon les chiffres 2 et 3. La banque a le droit de verser le montant de la garantie en cas d'accord d'au moins un locataire ou sur la présentation d'un jugement exécutoire prononcé contre au moins un des locataires ou d'un commandement de payer adressé à l'un d'eux.
6. Si preuve devait être faite que le bailleur a transféré le contrat de bail à un tiers (art. 261 ss CO), l'ensemble des droits et obligations de l'ancien bailleur se verrait transféré à son ayant droit.
7. Frais et émoluments: les frais annexes (p.ex. supplément perçu sur les paiements au guichet de la poste) sont facturés au locataire. La fermeture du compte de garantie de loyer entraîne des frais de bouclage s'élevant actuellement à CHF 40.00. Le locataire reçoit un relevé de compte annuel. Le bailleur est avisé des entrées de paiements.  
Vous trouverez les tarifs actuels dans notre aperçu "Prix et services – nos conditions en un coup d'œil pour vous". <sup>2</sup>
- 8 Sont notamment considérés comme "personnes américaines"
  - les citoyens américains (y c. les personnes ayant la double nationalité ou plusieurs nationalités)
  - les citoyens non américains résidant aux États-Unis
  - les détenteurs d'un permis de séjour permanent aux États-Unis (green card)
  - les personnes qui séjournent ou ont séjourné un certain temps\* aux États-Unis
    - \* au moins 31 jours durant l'année civile en cours et plus de 183 jours au total durant l'année civile en cours et les deux années civiles précédentes. Le mode de calcul suivant s'applique :
      - les jours de l'année en cours comptent intégralement
      - ceux de l'année précédente pour un tiers et
      - les jours de l'année d'avant pour un sixième.
  - les personnes imposables aux États-Unis pour une autre raison (p.ex. double résidence, déclaration de revenus commune en tant que conjoint, conséquences de la renonciation à la nationalité américaine, etc.)
  - une société ayant son siège aux États-Unis ou enregistrée aux États-Unis

Le client est tenu de communiquer immédiatement à la Baloise Bank SoBa s'il acquiert le statut de personne américaine ou s'il devient imposable sans restriction aux États-Unis pour d'autres raisons.

Lorsque des indices d'un assujettissement fiscal aux États-Unis apparaissent ultérieurement, la Baloise Bank SoBa doit déterminer si le cocontractant est effectivement imposable sans restriction aux États-Unis ou non. Le cocontractant est tenu de participer à cette clarification et d'inciter les autres personnes impliquées à collaborer. L'obligation de collaborer implique notamment de répondre de façon véridique aux questions de la Baloise Bank SoBa.

<sup>2,3</sup> Leurs versions mises à jour peuvent être consultées sur [www.baloise.ch](http://www.baloise.ch) ou à nos guichets.

Rédigé et signé en 1 exemplaire original. Le locataire et le bailleur reçoivent la confirmation d'ouverture du compte, dans laquelle les conditions ci-dessus sont énumérées. L'original est conservé à la Baloise Bank SoBa.

Lieu / date Signature(s) du ou des locataire(s)

-----

Lieu / date Timbre et signature du bailleur / de la régie

-----

Veuillez envoyer ce contrat de garantie de loyer à:

Baloise Bank SoBa SA  
Garanties de loyer  
Case postale  
4502 Soleure